

## COMMUNE DE ROSENAU - 68128



### Projet de Délibération du Conseil Municipal

Membres élus : 19

Membres en fonction : 19

Membres présents : 13

Membre(s) absent(s) : 0

Procuration(s) : 6

Séance du 18 02 2021

Sous la Présidence de M. Thierry LITZLER

Maire de Rosenau

---

#### Point 4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.02 Création de deux emplois permanents « d'agent d'entretien »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et R.2313-3 ;

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 12 ;

VU la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 et 41 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment, son article 3,

VU l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Compte tenu des travaux de création de la Médiathèque et de l'extension de la Mairie ;

Compte tenu de la nécessaire réorganisation des services pour assurer l'entretien de ces nouveaux bâtiments et de ces nouvelles surfaces ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois permanents d'agent d'entretien relevant du grade des adjoints techniques à raison de 30 heures hebdomadaires chacun (30/35<sup>ème</sup>) pour faire fonctionner ce service ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création des deux emplois permanents susvisés ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

√ D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'accepter de créer deux postes d'Adjoints Techniques à raison de 30/35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

√ De modifier comme suit le tableau des emplois

**Service ENTRETIEN**

emploi	grade associé	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoints techniques	C	0	2	30 heures

*Abstention: 0*

*Nombre de voix "pour": 19*

*Nombre de voix "contre": 0*